



MA2

UN COLLÈGUE BLESSÉ LORS DE LA DISTRIBUTION DES REPAS

Ce vendredi 6 mars 2026, au CP Rennes-Vezin, lors de la distribution du repas, un détenu tout juste arrivé du Quartier Arrivant (QA) et placé à la Maison d'Arrêt 2 (MA2) a tenté à plusieurs reprises de sortir de force de sa cellule. **Le surveillant d'étage**, contraint d'intervenir pour mettre fin à l'incident, **finira malheureusement à l'hôpital, blessé.**

À 17h45, au 1er étage de la MA2, alors que le surveillant d'étage effectue la distribution des repas, arrivé à la cellule 31, **le détenu P. tente de sortir de force** de sa cellule sans aucune raison apparente. Alors que notre collègue tente de communiquer avec lui afin d'apaiser la situation, rien n'y fait : **le détenu refuse tout échange.**

Le surveillant finit par le repousser en cellule afin de mettre fin à l'incident. Mais celui-ci ressort immédiatement **et percute violemment notre collègue, qui reçoit alors un coup au visage.**

Notre collègue est donc **contraint de procéder à une mise au sol afin de maîtriser l'individu.** C'est lors de cette intervention que **l'agent ressent une vive douleur au genou.**

Une fois maîtrisé, notre collègue déclenche son alarme et les renforts arrivent rapidement afin de placer le détenu au Quartier Disciplinaire (QD).

Souffrant d'une forte douleur au genou, notre collègue est transporté en chaise roulante jusqu'à l'infirmerie où un léger saignement au genou est constaté. **Il sera ensuite évacué par ambulance vers l'hôpital sans être accompagné par un agent de l'établissement, se retrouvant ainsi seul pour la suite de sa prise en charge.**

Résultat : notre collègue présente quelques marques au visage mais souffre surtout d'une **entorse du genou gauche. Les médecins lui ont déjà prescrit un minimum de trois semaines d'arrêt de travail.**

Il finira par revenir de l'hôpital sur notre l'établissement grâce à nos agents de l'ELSP vers 22h30.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue blessé et reste à sa disposition pour les démarches qu'il souhaiterait entreprendre.

Le bureau local FO Justice exige une sanction exemplaire contre ce détenu qui, à peine arrivé sur notre établissement, envoie déjà un surveillant à l'hôpital.

Le bureau local FO Justice trouve totalement inadmissible que l'agent blessé ait été contraint de partir seul à l'hôpital. Nous rappelons à la direction qu'après avoir subi une agression et avoir été évacué en ambulance, **un agent ne devrait jamais se retrouver isolé dans un tel moment.** Se retrouver seul à l'hôpital, blessé et marqué par l'intervention qu'il vient de vivre, peut avoir un impact psychologique important.

Dans une situation aussi éprouvante, la présence d'un collègue aurait été un minimum afin de soutenir l'agent et de lui montrer qu'il n'est pas laissé seul face aux conséquences d'une agression subie dans l'exercice de ses fonctions.

Le 07 Mars 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

